

LA FARE EN CHAMPSAUR - COMMUNE

Compte rendu de la séance du 01 juillet 2025

Président de la séance : Benoît CONSEIL

Secrétaire de la séance : Noah LEMARIE

Présents : Benoît CONSEIL, Yves DESBORDES, Christian DOL, Guillaume IVALDY, Nathalie JEAN, Noah LEMARIE, Olivia MAZET, Laurie SERRES, Jean-Paul ZIGLIARA

Représentés : Alexandrine COUTINHO représentée par Nathalie JEAN

Absents et excusés : Ariane SILHOL

Ordre du jour :

Approbation du PV du conseil municipal du 29 avril 2025

Subventions protection des périmètres des captages

Subventions citystade

Décisions modificatives des budgets

Tarifs transport scolaire

Vente du Bus

Embauche d'un contrat d'apprentissage (reportée au prochain conseil)

Divers

Délibérations du conseil :

Demande de subventions : Périmètres de protection des captages (N° DE_063_2025)

Afin de procéder aux travaux de protection des périmètres de captages : Les Farelles, Ranguis et Le Pignalet.

Il faut modifier le plan de financement prévu par la délibération 2020_004 .

Le coût total des travaux s'élève à 41 040 € HT.

Ce projet de protection des périmètres de captages est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Agence de l'Eau, d'une aide du Département et de la Région.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Montant prévisionnel	Taux
<i>Financements publics sollicités</i>		
Agence de l'Eau	16 416.00 € HT	40 %
Région	8 208.00 € HT	20 %
Département	8 208.00 € HT	20 %
<i>Auto-financement</i>		
Fonds propres	8 208.00 € HT	20%
Emprunt		
Total HT	41 040.00 € HT	

Résultat du vote : adoptée

Demande de subventions Terrain multisports ' Citystade' (N° DE_064_2025)

Suite à une modification des financeurs et des taux de subventions qu'ils sont susceptibles de nous attribuer, il convient de modifier la délibération 2025_055 en reprenant le plan de financement et les taux comme ci-dessous.

Sources	Montant prévisionnel	Taux
<i>Financements publics sollicités</i>		
Etat	34 223.84 € HT	40 %
Région	17 111.92 € HT	20 %
Département	17 111.92 € HT	20 %
<i>Auto-financement</i>		
Fonds propres	17 111.92 € HT	20%
Emprunt		
Total HT	85 559.60 € HT	

Les montants des travaux s'élèvent à 85 559.60 € HT

Une demande de subvention vient d'être déposée au niveau de l'Agence Nationale du Sport.

Résultat du vote : adoptée

Décisions modificatives du budget principal (N° DE_065_2025)

Lors du vote du budget, des projets ont été budgétés mais ne seront pas réalisables cette année, il convient donc de répartir les sommes différemment dans le budget communal afin de pouvoir payer les dépenses engagées pour différents aménagements au sein de la commune.

Résultat du vote : adoptée

Tarifs Transport scolaire (N° DE_066_2025)

Les tarifs restent inchangés pour l'année scolaire 2025-2026, 90€ par enfant pour le collège et 50€ par enfant pour l'école primaire, cependant le conseil municipal a voté le demi-tarif pour les enfants en garde alternée afin de ne pas faire supporter de doubles coûts aux familles concernées.

Résultat du vote : adoptée

Vente du bus Iveco (N° DE_067_2025)

Le conseil municipal a voté la vente du bus Iveco à l'entreprise Actions pour le prix de 17000€

Résultat du vote : adoptée

Sujets abordés non soumis à délibération :

Questions diverses :

Question : Pourquoi ce nettoyage du Rond-Point d'Intermarché ?

Réponse : En accord avec Intermarché (propriétaire du mur), il a été décidé de diminuer le nombre de banderoles au rond-point, puis de les supprimer au 1er septembre 2025 (sauf exceptionnellement des banderoles d'intérêt public type Pompiers, etc.), afin de conserver à cet espace un caractère agréable et d'éviter une distraction accidentogène des conducteurs.

Question : La commune s'inscrira-t-elle au dispositif "Voisins Vigilants" ?

Réponse : Le sujet est en étude, car l'inscription au dispositif est assez coûteuse.

Question : Peut-on prévoir de pérenniser la pratique actuelle de passage en sécurité des enfants, entre l'école et l'Espace Elodie ?

Réponse : il s'agit de champs appartenant à des particuliers : nous mettons le sujet à l'étude, car en effet ce passage évite aux enfants de prendre les routes. Pour information, un passage piéton va être créé entre l'espace Elodie et le chemin piéton du Domaine des Allards, cela pourrait faire une continuité.

Question : Circulation des piétons dans la commune : peut-on l'améliorer entre les hameaux, rétablir le "chemin 17", proposer des animations des enfants de l'école dans la forêt ?

Réponses : "Chemin 17" : il était de la responsabilité de la communauté de communes, mais d'autres chemins ont été créés depuis. A revoir avec eux.

- Animations avec les enfants : idée à creuser avec l'ONF, le programme d'activités 2025-2026 est déjà chargé, avec en objectifs "savoir nager (piscine)" et l'apprentissage du vélo.

- Circulation piétons / cyclistes : suite au forum du 31 mai et plusieurs autres réunions, les prochaines actions sont les suivantes :

-- Pour Les Farelles et La Fare, étude avec le Département d'un passage en "agglomération", pour pouvoir ensuite diminuer la vitesse, installer des miroirs, etc.

-- Pour la RN85, demande faite à la Direction des Routes Méditerranée, de réduire la vitesse entre Les Barraques et Bonnette, de faire une circulation douce entre le RP d'Intermarché et la Boulangerie du Champsaur, et la mise en place d'un "feu-récompense" au niveau du chemin de l'école.

-- Les passages piétons prioritaires vont être repeints puis sécurisés (bacs à fleurs, éclairage) routes de Gap et de Grenoble. Création de 2 passages au bas de la Route des Allards.

-- Route des Allards, mise en place de demi-chicanes le long de l'Espace Elodie et au carrefour des Allards, qui va également être sécurisé par trois Cédez le passage et un Stop.

Sur ces aménagements de sécurité, nous restons à l'écoute des habitants pour progressivement trouver les réglages les meilleurs.

Fin de la séance : 19h15